



Santé Health
Canada Canada

L'usage de drogues par injection et le VIH/sida

Réplique de Santé Canada
au rapport du Réseau
juridique canadien VIH-sida

Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes
à maintenir et à améliorer leur état de santé.

Santé Canada

Publication autorisée par le ministre de la Santé.

On peut obtenir, sur demande, la présente publication sur disquette, en gros caractères,
sur bande sonore ou en braille.

Also available in English under the title: *Injection Drug Use and HIV/AIDS:
Health Canada's Response to the Report of the Canadian HIV/AIDS Legal Network*

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le
ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2001
N° de cat. H39-581/2001
ISBN 0-662-65862-0

L'usage de drogues par injection et le VIH/sida

Réplique de Santé Canada au rapport du Réseau juridique canadien VIH-sida

«...si nous tenons la justice sociale véritablement à coeur, nous devons reconnaître que même s'ils sont aux prises avec la toxicomanie, les utilisateurs de drogues par injection n'en ont pas moins droit à des soins convenables. »

Allan Rock, ministre de la Santé
Journée mondiale du sida – 1^{er} décembre 1999

Message du ministre de la Santé

En 1999, dans une allocution soulignant la Journée mondiale du sida, j'ai pris l'engagement de donner suite aux recommandations du rapport du Réseau juridique canadien VIH-sida intitulé *L'usage de drogues par injection et le VIH/sida : questions juridiques et éthiques*.

Pour s'attaquer au problème, nous devons dépasser l'impression négative que nous laissent ceux qui s'injectent des drogues et accepter qu'une personne aux prises avec la toxicomanie n'a pas moins droit à des soins convenables. Cela demande de se rappeler que derrière chaque individu statistique se trouve une personne, un fils, une fille, une soeur ou un frère.

L'usage de drogues par injection est d'abord et avant tout une question de santé. Pour que tous les Canadiens et Canadiennes soient parties prenantes d'une réaction juste et marquée par la compassion, nous devons travailler très fort dans notre recherche de solutions et persévérer jusqu'à ce qu'on en ait trouvé qui soient efficaces.

Le document *L'usage de drogues par injection et le VIH/sida : Réplique de Santé Canada au rapport du Réseau juridique canadien VIH-sida* ainsi que les recommandations du Comité fédéral-provincial-territorial sur l'usage des drogues injectables, dans son document de travail intitulé *Réduire les méfaits associés à l'usage de drogues par injection au Canada (mars 2001)*, exposent les engagements actuels et proposés du Ministère face aux méfaits de l'usage de drogues par injection au Canada. Ces documents reflètent l'avis du gouvernement selon lequel la lutte contre les problèmes liés à l'usage de drogues par injection au Canada exige à la fois l'amélioration des interventions et la promotion d'un environnement favorable et non discriminatoire pour offrir ces interventions.

Il me fait plaisir de partager avec vous le rapport *L'usage de drogues par injection et le VIH/sida : Réplique de Santé Canada au rapport du Réseau juridique canadien VIH-sida*.

L'honorable Allan Rock
Ministre fédéral de la Santé
juillet 2001

Table des matières

Avant-propos	i
Introduction.	1
Actions et engagements de Santé Canada	5
Le statut juridique actuel de la drogue.	5
L’usage de drogues et la prestation de services de santé et de services sociaux.	7
Le traitement (principes fondamentaux, traitement médical et traitement du VIH par des médicaments antirétroviraux)	10
La prescription d’opiacés et de stimulants désignés	11
Les utilisateurs de drogues et les études sur le VIH/sida et les drogues illicites	12
Information sur l’usage et les effets des drogues illicites	13
Échange de seringues et traitement d’entretien à la méthadone	13
Conclusion	15

Avant-propos

En novembre 1999, le Réseau juridique canadien VIH-sida publiait un rapport intitulé *L'usage de drogues par injection et le VIH/sida : questions juridiques et éthiques*. Ce rapport, financé par Santé Canada par l'entremise de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida, effectue une analyse juridique et éthique des problèmes concernant les soins, le traitement et le soutien des utilisateurs de drogues par injection et identifie des mesures de réduction des méfaits de l'usage de drogues par injection¹.

Lors de la journée mondiale du sida 1999, le ministre de la Santé, Allan Rock, annonçait que Santé Canada répondrait par écrit au rapport du Réseau juridique canadien VIH-sida, qui comprend 66 recommandations formulées à l'intention des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des professionnels de la santé, des établissements de soins de santé, des chercheurs, des sociétés pharmaceutiques et autres.

Le présent document répond à cet engagement et décrit les actions entreprises et proposées par Santé Canada pour remédier aux méfaits de l'usage de drogues par injection, notamment la transmission du VIH et de l'hépatite C et les surdoses. Il porte aussi sur les problèmes concernant les soins, le traitement et le soutien des utilisateurs de drogues par injection qui vivent avec le VIH/sida ou l'hépatite C.

Il faudra apporter des changements fondamentaux aux cadres législatif et stratégique actuels pour que l'usage de drogues par injection soit traité d'abord et avant tout comme un problème de santé. Ceci exigera des discussions à l'échelle nationale et internationale avec une gamme complète d'intervenants. Entre-temps les cadres législatif et stratégique actuels offrent de nombreuses possibilités.

Ce document s'intéresse particulièrement aux initiatives de réduction des méfaits de l'usage de drogues par injection présentement en cours. Ces initiatives reflètent le point de vue de Santé Canada, qui croit que le Canada doit répondre à ce grave problème de santé en améliorant la qualité des interventions auprès des utilisateurs de drogues par injection et en apportant des changements fondamentaux à l'environnement dans lequel ces interventions sont entreprises.

La Stratégie canadienne sur le VIH/sida repose sur une approche pancanadienne qui reconnaît que les défis à venir seront trop importants et trop complexes pour être surmontés par un seul gouvernement, organisme ou intervenant. Le problème de l'usage de drogues par injection démontre clairement le besoin de concertation à l'échelle communautaire, régionale et nationale. Pour sa part, Santé Canada s'engage à travailler de concert avec ses partenaires pour affronter le problème de l'usage de drogues par injection dans son ensemble, efficacement et avec compassion.

¹ Le présent document et le rapport du Réseau juridique canadien VIH-sida traitent spécifiquement de l'usage non prescrit de drogues injectables.

Introduction

L'usage de drogues par injection représente un grave problème de santé et de société dans plusieurs pays, dont le Canada. La situation au Canada a été analysée dans nombre de rapports qui tous ont reconnu le besoin urgent pour les gouvernements d'intervenir et pour les intervenants de réduire les méfaits liés à l'usage de drogues par injection.

Le problème de l'usage de drogues par injection concerne tous les Canadiens et Canadiennes, mais plus particulièrement les éléments vulnérables et marginalisés de la société. Les risques de méfaits découlant de l'usage de drogues par injection sont plus grands chez les Canadiens et Canadiennes qui ont des antécédents de victimes, de pauvreté, de dysfonction familiale (y compris les problèmes d'alcool ou de drogue dans la famille), de faible niveau d'instruction, de chômage ou de manque d'accès à des services de santé adéquats.

On estime que jusqu'à 125 000 Canadiens et Canadiennes font usage de drogues par injection, le plus souvent de la cocaïne, de l'héroïne et des stéroïdes. L'usage de drogues par injection est associé, entre autre choses, à la mort par surdose, à des complications liées au VIH, à l'hépatite C et à d'autres agents pathogènes transmissibles ainsi qu'au suicide².

L'usage de drogues par injection peut engendrer des épidémies explosives d'infection au VIH. Par exemple, à Bangkok (Thaïlande), la prévalence du VIH parmi les utilisateurs de drogues par injection a connu une augmentation alarmante de 30 p.100 au cours d'une période de six mois en 1998. Le Canada n'est pas à l'abri de ce phénomène. Le taux de prévalence du VIH parmi les utilisateurs de

drogues par injection de Vancouver est passé d'environ 4 p.100 en 1992-1993 à 23 p.100 en 1996-1997.

En 1996, 50 p. 100 des nouveaux cas de VIH au Canada étaient directement attribuables à l'usage de drogues par injection. Le VIH peut aussi se transmettre aux partenaires sexuels et aux nouveau-nés des utilisateurs de drogues par injection. En outre, on estime que parmi les milliers de cas d'hépatite C rapportés au Canada chaque année, 63 p. 100 sont liés à l'usage de drogues par injection.

Le coût économique de l'usage de drogues par injection est important et continue de croître. En 1992, avant que le Canada ne connaisse une explosion du nombre d'infections à VIH et d'hépatite C liées à l'usage de drogues par injection, on estimait le coût social de l'usage de drogues illicites à 1,4 milliard de dollars par année au bas mot. La plus grande partie était attribuable à l'usage de drogues injectables et comprenait la perte de productivité et le décès prématuré aussi bien que les coûts des services de santé et d'application de la loi. On a estimé que, si la tendance se maintenait, le soin et le traitement des personnes vivant avec le VIH/sida et qui s'injectent des drogues coûtera 14,7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. On prévoit aussi qu'il en coûtera davantage pour traiter les personnes atteintes d'hépatite C que pour traiter les personnes vivant avec le VIH/sida.

Bien que ces statistiques dressent un portrait plutôt sombre, les récentes données canadiennes donnent espoir. En 1999, les utilisateurs de drogues par injection composaient 34 p. 100 des nouveaux cas d'infection au VIH, contre 50 p. 100 en 1996. Bien qu'il soit difficile de cerner les causes exactes

2 Comité fédéral-provincial-territorial sur l'usage des drogues par injection, *Réduire les méfaits associés à l'usage de drogues par injection au Canada*, document de travail, mars 2001.

de cette diminution, celle-ci s'explique au moins en partie par l'amélioration des programmes de traitement et de réadaptation et les nouvelles initiatives pratiques de réduction des méfaits qui, sans approuver ni désapprouver l'usage de drogues injectables, cherchent simplement à en réduire les effets.

Les initiatives de réduction des méfaits comprennent les programmes d'échange de seringues, les programmes d'entretien à la méthadone et d'autres traitements médicaux, les programmes éducatifs et d'action communautaire et la collaboration entre les professionnels de la santé et les responsables de l'application de la loi pour aider les toxicomanes à obtenir des soins de santé et des services sociaux. Les initiatives de ce genre sont assez récentes au Canada et il n'existe pas de données concluantes quant aux résultats obtenus. Or, il a été démontré ailleurs que les initiatives de réduction des méfaits diminuent les incidences de partage de seringues et d'accessoires pour la consommation de la drogue, la transmission d'infections, les décès par surdose et la criminalité.

L'usage de drogues par injection : une question de santé

L'usage de drogues par injection est d'abord et avant tout une question de santé. Cependant, cet usage s'inscrit également dans une toile complexe de questions sociales reliées aux déterminants de la santé et aux droits de la personne. C'est un problème national qui n'est pas confiné à quelque région particulière du Canada, ni aux grands centres urbains. Partout où l'usage de drogues par injection s'installe, il s'ensuit des coûts importants en matière de santé, d'économie et de société, pour les individus, les familles, les communautés et la société en général.

Il est grandement avantageux de traiter l'usage de drogues par injection comme une question de santé plutôt que comme une question de respect de la loi et du maintien de l'ordre, par exemple. Cela favorise un environnement dans lequel les utilisateurs de drogues par injection sont traités comme des membres à part entière de la société, qui requièrent et méritent appui, aide et inclusion, et non comme des criminels qui devraient être isolés des autres. Cette approche appuie les mesures de réduction des méfaits qui permettent aux utilisateurs de drogues par injection de prendre le contrôle de leurs vies. En réduisant la transmission des maladies infectieuses et autres conséquences de l'usage de drogues, les mesures de réduction des méfaits protègent la santé publique et facilitent la réintégration sociale des utilisateurs de drogues par injection.

Plusieurs mesures de réduction des méfaits ont été mises en œuvre avec succès au Canada (notamment les programmes d'échange de seringues et de traitement d'entretien à la méthadone), mais il faut en faire plus. C'est particulièrement vrai pour les utilisateurs de drogues par injection qui ont fait l'expérience d'échecs répétés à la suite de traitements selon des approches traditionnelles et pour lesquels aucune solution de rechange n'est disponible. De nouvelles mesures de réduction des méfaits doivent être élaborées, expérimentées et évaluées, et, lorsqu'elles se seront avérées efficaces, elles devront être mises en œuvre au Canada, comme elles l'ont été dans d'autres pays.

Une démarche axée sur le partenariat

Santé Canada reconnaît qu'une réponse globale à l'usage de drogues par injection exige une démarche axée sur le partenariat impliquant d'autres disciplines et secteurs de compétence.

À l'échelon fédéral, Santé Canada a de nombreux antécédents de collaboration avec le Service correctionnel du Canada (SCC), le Solliciteur général du Canada et le Ministère de la Justice, pour aborder la question de l'usage de drogues par injection et des mesures de réduction de ses méfaits. Santé Canada continuera d'œuvrer de concert avec ces organismes. En particulier, Santé Canada appuiera les efforts du SCC pour réduire les méfaits liés à l'usage de drogues en milieu correctionnel, entre autres en facilitant le dialogue entre le Conseil du Ministre sur le VIH/sida (qui donne des avis au ministre fédéral de la Santé) et les décideurs principaux du SCC.

En outre, depuis un peu plus d'un an, Santé Canada et le Comité consultatif sur la santé de la population coprésident le Comité fédéral-provincial-territorial multisectoriel sur l'usage de drogues par injection dont le mandat est d'améliorer la collaboration intersectorielle et interministérielle en matière d'usage de drogues par injection³. À partir des consultations et de son analyse d'un vaste corpus de documentation canadienne et internationale sur le besoin d'agir en matière d'usage de drogues par injection⁴, le Comité a préparé un document de travail intitulé Réduire les méfaits associés à l'usage de drogues par injection au Canada⁵. Le rapport souligne l'urgence de la situation, donne un aperçu de l'étendue et des coûts de l'usage de drogues par injection au Canada et insiste sur le besoin d'action

multisectorielle coordonnée. Il propose un ensemble d'objectifs et de principes directeurs, et il formule des recommandations pratiques d'action. L'orientation prônée dans le rapport reflète l'opinion générale d'un large éventail de partenaires et a récolté l'appui des hauts fonctionnaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le projet de rapport élaboré par le comité a été diffusé en tant que document de travail pour fins de consultation avec les principaux partenaires.

La collaboration intergouvernementale à l'échelon local est aussi importante et se manifeste par des initiatives comme l'Entente de Vancouver, selon laquelle tous les paliers de gouvernement et d'autres intervenants travaillent ensemble à élaborer une solution globale au problème de l'usage de drogues par injection à Vancouver.

Questions de droit et de politique

La réduction des méfaits et de l'usage de drogues par injection pose plusieurs dilemmes d'ordre politique et juridique pour le Canada et d'autres pays. Le Réseau juridique canadien VIH-sida, entre autres, a recommandé comme objectif à long terme l'élaboration d'une approche de rechange à l'actuelle politique en matière de drogues. De même, le Dialogue des politiques internationales en matière de VIH-sida de novembre 1999, subventionné par le Programme commun des

3 Le comité se compose de représentants du Comité fédéral-provincial-territorial sur l'alcool et les autres drogues, du Comité consultatif sur le sida, du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial des représentants des services correctionnels sur le VIH/sida et du Comité multidisciplinaire des hauts fonctionnaires des ministères de la Justice et de la Santé qui développent une réponse globale à l'échelle du Canada concernant l'usage de drogues illicites et les questions émergentes liées à l'alcoolisme et la toxicomanie.

4 Ce corpus comprend notamment les documents suivants : *L'usage de drogues par injection et le VIH/sida : questions juridiques et éthiques*; *Le VIH/SIDA en milieu carcéral : rapport final*; *Le VIH, le sida et l'usage de drogues par injection : Un plan d'action national*; *HIV, Hepatitis and Injection Drug Use in British Columbia – Pay Now or Pay Later?*; *Second National Workshop on HIV, Alcohol and Other Drug Use*; *The Red Road: Pathways to Wholeness*; *Report of the Task Force into Illicit Narcotic Overdose Deaths in British Columbia*; et *Drug Use and the HIV Epidemic, A Frame of Reference for Prevention*.

5 Plusieurs secteurs à l'intérieur de Santé Canada ont contribué au présent document. Il s'agit plus précisément de la Division de la Stratégie canadienne antidrogue; du Programme de prévention, soutien et recherche pour l'hépatite C; de la Division des politiques, de la coordination et des programmes sur le VIH/sida; du Bureau des substances contrôlées; de l'ancien Laboratoire de lutte contre la maladie; et de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits; et du bureau régional pour la Colombie-Britannique et le Yukon. La Gendarmerie royale du Canada, le Service correctionnel du Canada et Justice Canada ont aussi apporté leur contribution.

Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et Santé Canada (par le biais de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida) a déterminé que « les obstacles posés par l'actuel cadre législatif et stratégique international à la réduction des méfaits » devait faire l'objet d'un examen attentif.

Santé Canada se maintient à l'avant-garde des développements internationaux relatifs aux lois et politiques en matière de drogues, de façon à comparer l'approche canadienne en matière d'usage de drogues par injection à celle d'autres pays et à identifier des occasions de l'améliorer. Sur le plan national, on a créé à l'automne de l'an 2000 un comité spécial du Sénat chargé d'examiner les politiques et les lois canadiennes sur les drogues. Le comité, qui a été dissous avec le déclenchement des élections fédérales de novembre 2000, a dernièrement été reconstitué, et les audiences du comité sont en cours.

Santé Canada reconnaît qu'il faut apporter des changements aux cadres législatif et stratégique actuels – sur les plans national et international – pour que l'usage de drogues par injection soit traité de manière efficace comme une question de santé. Les changements nécessaires sont complexes et doivent être élaborés grâce à une collaboration continue. Pendant que les discussions sur les questions de droit et de politique se déploient, beaucoup de choses peuvent être faites à l'intérieur des cadres actuels pour réduire les méfaits associés à l'usage de drogues par injection.

Actions et engagements de Santé Canada

Le Réseau juridique canadien VIH-sida a demandé à Santé Canada de répondre à son rapport en lui indiquant comment serait mise en œuvre chacune des recommandations lui ayant été adressées. Toutefois, le besoin de rester ouvert à tous les points de vue et à toutes les nouvelles recherches, empêche de prendre, à l'égard de chacune des recommandations, des engagements précis à ce moment.

Par exemple, la mise en œuvre de certaines recommandations aurait une incidence directe sur les sociétés pharmaceutiques, les pharmaciens, les chercheurs des essais cliniques et les organismes de financement de la recherche. Il faut que ces derniers et d'autres intervenants puissent faire entendre leurs points de vue et participent sérieusement au processus de décision.

Reconnaissant ces contraintes, Santé Canada a structuré sa réponse en fonction des principaux titres de rubriques utilisés dans le rapport du Réseau juridique.

Le statut juridique actuel de la drogue

Le Réseau juridique canadien VIH-sida conclut que les lois canadiennes sur les drogues ont une incidence disproportionnée sur les plus vulnérables et les plus marginalisés de la société canadienne.

Des projets de recherche comme l'Étude sur la séroprévalence de Prince Albert et l'Enquête sur l'usage de drogues par injection de Vancouver démontrent clairement le besoin d'une approche de déterminants de la santé pour aborder l'usage de drogues par injection au Canada⁶. L'on sait que

des facteurs comme la pauvreté, l'itinérance, la maladie mentale ou des antécédents de maltraitance peuvent contribuer à l'initiation à l'usage de drogues par injection et à des comportements à risque élevé parmi ceux qui s'injectent des drogues.

L'étude du problème de l'usage de drogues par injection exige une action multisectorielle concertée sur les déterminants de la santé. À cet égard, Santé Canada a adopté une approche fondée sur la santé de la population et sur les résultats, et elle continuera à appuyer les initiatives qui tiennent compte des déterminants de la santé qui peuvent mener à l'usage de drogues par injection ou à d'autres activités ou conséquences néfastes à la santé. Par exemple, le projet concerté « Creating a Better Life » impliquant l'Université Queen's, l'Office régional de la santé de Kingston, Frontenac, Lennox et Addington, et le service local de travailleurs de rue, est présentement financé par la Stratégie canadienne sur le VIH/sida. Le projet répond aux besoins sociaux, médicaux, d'emploi et d'éducation des femmes qui font usage de drogues par injection et qui ont des enfants. De même, les bureaux régionaux de Santé Canada ont subventionné plusieurs projets innovateurs qui mobilisent des consommateurs de drogues par injection, des groupes communautaires et des prestataires de services sociaux et de santé, pour traiter des liens existant entre l'usage de drogues par injection et la propagation du VIH et de l'hépatite C.

Santé Canada reconnaît qu'il est nécessaire de procéder à un examen approfondi de la manière dont les lois et règlements canadiens sur les médicaments touchent à la fois les utilisateurs de drogues injectables et les personnes qui leur

⁶ On peut obtenir des renseignements sur ces études sur le site Web du Bureau du VIH/sida, des MTS et de la tuberculose, Direction générale de la santé de la population et de la santé publique, Santé Canada, à <http://www.hc-sc.gc.ca/hpb/lcdc/bah/index.html>.

offrent des services sociaux et de santé. En attendant, étant donné l'urgence de la situation, le Ministère se concentre sur des initiatives immédiates, y compris les mesures de réduction des méfaits, comme le programme d'échange de seringues, qui peuvent être entreprises dans le cadre juridique actuel et les conventions internationales antidrogue.

En ce qui concerne les questions stratégiques plus larges :

- ▶ Le ministre fédéral de la Santé s'entretiendra avec d'autres ministres des déterminants de la santé reliés au VIH/sida et du rôle des ministères fédéraux. L'ordre du jour comprendra entre autres les questions relatives à l'usage de drogues par injection et les questions autochtones.
- ▶ Santé Canada, par le biais du Comité interministériel de coordination sur le VIH/sida et du Groupe de travail interministériel sur l'alcool et les autres drogues, entreprendra un dialogue avec d'autres ministères fédéraux sur l'incidence des lois actuelles en matière de drogues sur les consommateurs de drogue par injection, en accordant une attention particulière aux questions relatives au VIH/sida et à l'hépatite C.
- ▶ Un comité sénatorial examine les lois et politiques canadiennes en matière de drogues. Santé Canada appuiera le travail du comité en lui procurant des documents d'information, des témoignages et d'autres formes d'aide.

Le Réseau juridique propose différentes recommandations visant l'application des lois.

Une collaboration améliorée entre le secteur de la santé et celui de la mise en application des lois est essentielle pour que leurs initiatives n'œuvrent pas à contre-courant, mais partagent plutôt l'objectif commun de réduction des méfaits. Le fondement

de cette collaboration existe déjà : Santé Canada entretient des liens étroits, par l'intermédiaire de forums, avec des organismes de mise en application des lois, comme le Partenariat des secteurs de la santé et des services de police, le Comité sur l'abus de drogues de l'Association canadienne des chefs de police, et le Groupe de travail interministériel sur l'alcool et les autres drogues (qui comprend des représentants du Secrétariat du Solliciteur général, de la Gendarmerie royale du Canada, du Ministère de la Justice et du Service correctionnel du Canada).

Santé Canada étudie attentivement les tentatives d'autres pays qui ont expérimenté ou mis en œuvre des options de rechange à l'incarcération pour consommation de stupéfiants, comme le programme d'orientation de la personne en état d'arrestation en vigueur dans le Royaume-Uni. De plus, Santé Canada profite de sa participation à des colloques internationaux pour faire la promotion de mesures de rechange pour aider les gens aux prises avec des problèmes reliés à la drogue.

Au Canada, un programme expérimental de deux ans du tribunal pour le traitement de la toxicomanie, mis en œuvre à Toronto, semble donner de bons résultats. Le programme renvoie la personne non violente condamnée pour une infraction liée aux drogues à un traitement obligatoire plutôt qu'à la prison. Le tribunal de désintoxication de Toronto est doté d'une équipe à plein temps constituée d'un juge, d'un procureur de la Couronne fédéral et d'un avocat de la défense appuyés par des bureaux d'assistance sociale, des spécialistes en traitement et des conseillers en matière d'emploi. Les résultats du programme démontrent que le traitement obligatoire constitue une approche beaucoup plus constructive qui s'accompagne de meilleurs taux de réussite à long terme que l'approche traditionnelle de la justice criminelle. Santé Canada reconnaît l'importance de continuer à collaborer étroitement avec les gouvernements des provinces et des territoires à ce genre d'initiatives.

Les programmes d'échange de seringues sont d'autres exemples d'étroite collaboration entre le secteur de la santé et celui de l'application de la loi. Les antécédents des programmes d'échange de seringues au Canada démontrent que les responsables de l'application de la loi ont été des participants indispensables au sein des comités communautaires responsables de la mise en œuvre de ces programmes. De même, l'Association canadienne des chefs de police a adopté et communiqué à ses membres une politique qui fait appel à l'exercice du pouvoir discrétionnaire de la police en matière d'activités de réduction des méfaits.

En ce qui concerne les questions de l'application de la loi :

- ▶ Santé Canada procédera à l'étude et à l'évaluation d'approches innovatrices en matière d'application de la loi et fera la promotion de solutions de rechange aux interventions découlant du système juridique traditionnel, lorsque ces solutions s'avèrent efficaces.
- ▶ Santé Canada collaborera avec des partenaires clés en vue d'améliorer la mise en œuvre, l'accessibilité et l'efficacité des programmes d'échange de seringues et de réduire les barrières d'accès à ces programmes au Canada.
- ▶ Santé Canada continuera de collaborer avec le Ministère de la Justice du Canada et le secteur de mise en application de la loi pour aborder les questions juridiques et de maintien de l'ordre relatives aux programmes d'échange de seringues.
- ▶ Santé Canada, par le biais du Partenariat des secteurs de la santé et des services de police, poursuivra son travail de concert avec la Fédération canadienne des municipalités pour l'élaboration d'une stratégie visant à stimuler l'action locale relativement à l'usage de drogues par injection.

L'usage de drogues et la prestation de services de santé et de services sociaux

Le Réseau juridique canadien VIH-sida recommande que les dispensateurs de services soient autorisés à fournir des drogues actuellement illicites aux utilisateurs de drogues pendant le période où ils sont en traitement. Le Réseau préconise aussi le retrait des obstacles empêchant les utilisateurs de drogues d'avoir accès aux soins de santé et aux autres services sociaux, et le retrait de la menace de responsabilité criminelle qui pèse sur les dispensateurs de services désireux d'offrir des soins, des traitements et du soutien sans exiger l'abstinence auprès des patients utilisant ces drogues de façon régulière.

Santé Canada reconnaît le besoin continu d'éliminer les obstacles à l'obtention des soins et de soulager la souffrance des utilisateurs de drogues par injection. Le Ministère reconnaît également qu'il est souhaitable d'offrir une gamme plus complète d'options de traitement et d'offrir plus de traitements fondés sur une approche de réduction des méfaits. Toutefois, il faut étudier en profondeur toute proposition visant à permettre la fourniture de drogues qui sont actuellement illicites aux utilisateurs de drogues pendant qu'ils reçoivent des soins.

Ainsi que le recommande le Réseau juridique canadien VIH-sida, il y a lieu d'étudier les conséquences d'une telle proposition sur le plan éthique, tenant compte du bien-être et des droits des autres bénéficiaires et du personnel soignant ainsi que du bon fonctionnement des établissements de santé.

En ce qui concerne la question de l'accès aux drogues illicites lors du traitement d'une personne toxicomane :

- Santé Canada étudiera la faisabilité et les conséquences de permettre la fourniture de drogues illicites aux utilisateurs de drogues pendant qu'ils reçoivent des soins pour le VIH/sida (y compris ceux qui reçoivent des soins palliatifs).

Le Réseau juridique canadien VIH-sida recommande que les professionnels de la santé reçoivent une formation spécifique à la question du VIH/sida chez les utilisateurs de drogues par injection.

Plusieurs mécanismes sont en place pour donner aux professionnels de la santé la formation requise pour fournir de meilleurs soins de santé aux utilisateurs de drogues par injection, y compris ceux qui vivent avec le VIH/sida.

Par exemple, la Stratégie canadienne VIH/sida a octroyé des fonds à l'Association canadienne des soins palliatifs pour développer un cursus et un programme de formation pour les travailleurs de la santé qui fournissent des soins palliatifs aux personnes vivant avec le VIH/sida. La deuxième étape de ce projet, également financée par la Stratégie canadienne du VIH comprend le développement et la mise à l'essai d'un cursus sur le soulagement de la douleur et des symptômes du VIH chez les utilisateurs de drogues par injection, de même qu'un sondage des participants de l'étape initiale.

En outre, la Stratégie canadienne sur le VIH/sida subventionne le Programme canadien de tutorat sur le VIH/sida, qui fournit des occasions de tutorat par un pair aux médecins qui manquent d'expérience dans le domaine du VIH/sida. Les médecins tuteurs qui participent au programme possèdent beaucoup d'expérience en matière de soins fournis à divers groupes de population

affectés par le VIH, y compris les personnes de la rue et les utilisateurs de drogues par injection. Le programme réunit deux médecins dont les clients présentent des caractéristiques et des besoins semblables, afin que le médecin plus expérimenté puisse partager avec son collègue ses connaissances de pratique clinique et de soutien en ce qui concerne le type de malade en question. Le programme dispense des services de formation continue aux médecins au sujet des besoins médicaux des populations émergentes. Des ateliers sur le VIH basés sur des études de cas, notamment des cas spécifiques aux personnes de la rue et aux utilisateurs de drogues par injection, se préparent présentement à l'échelle du pays.

Santé Canada octroie aussi des fonds à l'Association des facultés de médecine du Canada pour le Programme de professeurs-résidents VIH qui encourage l'excellence académique dans l'étude multidisciplinaire du VIH dans les facultés de sciences de la santé et de sciences sociales des universités canadiennes. On utilise des études de cas - y compris des cas d'utilisateurs de drogues par injection séropositifs - pour amener les futurs médecins, infirmières et infirmiers, pharmaciens, dentistes et autres étudiants des sciences de la santé et des sciences sociales à aborder des questions complexes et à travailler au sein d'équipes multidisciplinaires.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des fournisseurs professionnels de soins de santé :

- ▶ Santé Canada continuera à travailler de concert avec les universités et les associations de professionnels de la santé pour améliorer la qualité de la formation des fournisseurs professionnels de soins de santé en matière de toxicomanie, y compris en matière d'usage de drogues par injection.
- ▶ Le Programme canadien de tutorat sur le VIH/sida continuera de fournir des services de tutorat par un pair aux médecins qui comptent peu d'expérience de traitement de personnes vivant avec le VIH/sida.
- ▶ Santé Canada examinera les programmes actuels portant sur la capacité des fournisseurs professionnels de soins de santé à répondre aux besoins de soins de traitement des Canadiens et Canadiennes vivant avec le VIH/sida, y compris ceux qui s'injectent des drogues. Le Programme canadien de tutorat sur le VIH/sida et le Programme de professeurs-résidents VIH sont deux de ces programmes.

Le Réseau canadien juridique VIH-sida recommande de formuler des lignes directrices en matière d'éthique et de pratique à l'intention des professionnels de la santé sur l'usage de drogues par injection et le traitement du VIH/sida.

Grâce au financement octroyé par le biais de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida, des groupes de travail nationaux ont élaboré les *Lignes directrices pour le suivi des programmes de prévention du VIH à l'intention des toxicomanes* et les *Lignes directrices sur les questions éthiques et juridiques dans la recherche sur le VIH et l'usage de drogues au niveau communautaire*. Ces lignes directrices concernent l'étude de questions liées au traitement des utilisateurs de drogues par injection. En outre, les cliniciens

peuvent obtenir les directives de pratique sur la gestion du VIH, la réduction des méfaits et le traitement de l'abus de substances psychoactives.

S'ils adoptaient ces lignes directrices, les professionnels de la santé seraient mieux préparés à offrir aux utilisateurs de drogues par injection les soins psychosociaux et médicaux dont ils ont besoin.

En ce qui concerne l'adoption de lignes directrices pour le traitement des utilisateurs de drogues par injection :

- ▶ Santé Canada continuera de financer le Collège des médecins de famille du Canada pour développer un guide à l'intention des médecins et du personnel soignant qui identifie et relie l'ensemble des ressources nécessaires au traitement du VIH, y compris des renseignements sur l'épidémiologie et la pathophysiologie du VIH et sur le soin, le traitement et le soutien des malades séropositifs.

Le Réseau juridique canadien VIH-sida recommande la tenue de rencontres, d'ateliers et d'autres forums nationaux sur la question des services pour les toxicomanes séropositifs.

Lors de la Journée mondiale du sida 1999, le ministre fédéral de la Santé a souligné que les personnes vivant avec le VIH et la toxicomanie ont le droit de se faire entendre.

Dans le but de renforcer le droit de parole des utilisateurs de drogues par injection :

- ▶ Santé Canada donnera son appui à un groupement d'organismes nationaux et locaux qui préparent la première conférence canadienne d'envergure nationale sur la réduction des méfaits. Cette conférence, appelée Conférence canadienne sur la réduction des méfaits : VIH, hépatite C, réduction des méfaits et droits de la personne, réunira des utilisateurs de drogues par injection, des fournisseurs de services et des organismes qui œuvrent dans le domaine du VIH/sida, de l'hépatite C et des droits de la personne dans le but de créer les liens qui faciliteront la réalisation de projets conjoints dans l'avenir. Santé Canada travaillera de pair avec les organisateurs de la conférence pour établir des partenariats à l'appui de l'objectif principal d'accroître la collaboration intersectorielle.
- ▶ Santé Canada lancera un appel de propositions pour la réalisation d'une évaluation nationale des besoins des utilisateurs de drogues. Cette étude comprendra des groupes de discussions dirigées et des entrevues avec des utilisateurs de drogues à l'échelle du pays pour déterminer les meilleurs moyens de mobiliser cette communauté, y compris la mise sur pied d'un réseau pancanadien d'utilisateurs de drogues. Les résultats de l'évaluation des besoins devraient être prêts à présenter lors de la conférence nationale mentionnée ci-haut.

Le traitement (principes fondamentaux, traitement médical et traitement du VIH par des médicaments antirétroviraux)

Dans son rapport, le Réseau juridique canadien VIH-sida décrit des principes fondamentaux de traitement.

À l'instar du Réseau juridique canadien VIH-sida, Santé Canada est d'avis qu'on ne devrait pas refuser le traitement à un patient séropositif simplement parce qu'il consomme de la drogue. En outre, la prestation de services ne doit pas être conditionnelle à l'acceptation d'un traitement de la dépendance à la drogue.

Concernant le traitement antirétroviral, le Réseau juridique canadien VIH-sida recommande l'élaboration de régimes de traitement plus simples et de systèmes de soutien pour les utilisateurs de drogues par injection.

Santé Canada et ses partenaires reconnaissent que des régimes plus simples de traitement aideraient toutes les personnes vivant avec le VIH/sida y compris ceux qui utilisent des drogues par injection.

Certains pas ont été franchis dans cette direction. Par exemple, la mise au point continue de nouveaux antirétroviraux et une meilleure compréhension des effets à long terme des traitements antirétroviraux combinés créent des possibilités pour adapter les régimes de traitement aux besoins des personnes vivant avec le VIH (certains traitements antirétroviraux combinés à application quotidienne unique sont présentement disponibles)⁷. Les experts du VIH mettent présentement à jour les directives sur le traitement pour tenir compte de ces approches plus simples et plus personnalisées du traitement anti-VIH. Ce

⁷ Il est à noter que la concurrence motive les sociétés pharmaceutiques à mettre à l'essai et élaborer des régimes de traitement plus simples. S'il devait en résulter une plus grande fidélité aux traitements, il se développerait moins de variétés de VIH pharmacorésistantes, et ce, au bénéfice de tous les Canadiens et Canadiennes.

travail reçoit l'appui d'un certain nombre de partenaires des secteurs public et privé, dont Santé Canada.

D'autre part, l'intervention directe auprès des personnes qui font usage de drogues par injection donne lieu à des modèles innovateurs d'administration des traitements. À Vancouver, par exemple, le personnel de première ligne d'hôtels de chambres pour une personne aide les utilisateurs de drogues par injection VIH positifs à suivre leurs régimes de traitement anti-VIH.

Il reste néanmoins beaucoup à faire pour que les avantages de ces régimes de traitement plus simples soient disponibles à toutes les personnes vivant avec le VIH/sida, y compris celles qui font usage de drogues par injection.

Le Réseau juridique canadien VIH-sida recommande que les médecins et leurs organisations se mettent en réseau et prônent un meilleur traitement médical des personnes VIH positives qui font usage de drogues par injection.

Tel qu'il a été mentionné plus tôt, le Programme canadien de tutorat sur le VIH/sida met en liaison des médecins qui ne sont pas familiers avec les soins relatifs au VIH/sida avec d'autres qui ont de l'expérience en ce domaine. Ce programme favorise l'amélioration des connaissances et des compétences, de même que la création de réseaux d'échange sur les problèmes liés à l'usage de drogues par injection.

La prescription d'opiacés et de stimulants désignés

Le Réseau juridique canadien VIH-sida recommande que le Canada travaille sur l'objectif à long terme de permettre aux médecins de prescrire des opiacés et des stimulants désignés.

Santé Canada soutient le progrès des connaissances scientifiques concernant le traitement et la réduction des méfaits de la dépendance de l'usage de drogues par injection, grâce à une recherche solide sur les plans de la méthode et de l'éthique. À cette fin, le Ministère suit avec intérêt l'élaboration d'une proposition visant l'Initiative nord-américaine sur les médicaments opiacés (« North American Opiate Medication Initiative »). Santé Canada appuie, en principe, les projets pilotes qui peuvent accroître l'expérience clinique et la gamme disponible de traitements et de modèles de prévention et de réduction des méfaits. Les résultats concluants d'un programme suisse de prescription de l'héroïne devraient faciliter l'éventuelle mise sur pied d'essais de prescription des opiacés au Canada⁸.

⁸ La Suisse a instauré un programme de prescription de l'héroïne, en 1994, et a adopté, en 1998, une loi permettant aux médecins de prescrire cette drogue. En 1999, 880 patients avaient été traités avec l'héroïne. Les résultats du programme font état d'une amélioration considérable de la qualité de vie des patients, notamment sur les plans de la santé, des conditions de vie et de l'emploi, ainsi que d'une baisse frappante de la criminalité. À leur prise en charge par le programme, 70 p. 100 des patients déclaraient tirer des revenus d'activités illicites; cette proportion est tombée à 10 p. 100 après 18 mois de traitement. Le programme coûte 51 francs suisses par personne par jour et en fait épargner 45, grâce à l'amélioration de la santé et à l'évitement de frais judiciaires. (W. Weber, « Heroin prescription for addicts in Switzerland improves quality of life », dans *The Lancet*, 2000 : Vol. 356, p. 1177.)

Les utilisateurs de drogue et les études sur le VIH/sida et les drogues illicites

Le Réseau juridique canadien VIH-sida fait diverses recommandations au sujet du programme et des activités de recherche sur le VIH/sida et les drogues illicites au Canada.

De nouvelles et énormes possibilités de recherche sont offertes par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Ce nouvel organisme regroupe tous les organismes fédéraux de financement en matière de santé; de nouveaux fonds pour la recherche accroîtront considérablement son budget dans les années qui viennent. L'une des orientations des IRSC consiste à regrouper les efforts de recherche en matière de santé en encourageant les gouvernements, les chercheurs, les organismes bénévoles du secteur de la santé et d'autres partenaires à travailler ensemble à la formulation du programme canadien de recherche et à mettre en pratique les résultats de la recherche dans le système de santé canadien.

Santé Canada est aussi d'avis que la participation des utilisateurs de drogues par injection aux processus d'établissement du programme contribuera à l'établissement des besoins prioritaires en matière de recherche sur l'usage de drogues par injection. Les processus en question doivent être couplés à des processus d'examen éthique, scientifique et politique afin de mettre au point les meilleures méthodes de recherche sur l'usage de drogues par injection.

Il importe d'appuyer un programme de recherche renforcé et intégré sur l'usage de drogues par injection, les drogues illicites et le VIH/sida.

À cette fin, ont été récemment élaborés, dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida, le Programme de renforcement de la recherche communautaire et le Programme de renforcement des capacités en recherche communautaire chez les personnes autochtones. Ces programmes visent à

renforcer la capacité des communautés et des universités à effectuer de la recherche sur le VIH/sida axée sur la communauté. Les activités de renforcement des capacités qui seront appuyées en vertu de ces programmes comprennent les activités de recherche portant sur l'usage de drogues par injection.

La recherche communautaire sur l'usage de drogues par injection peut faire appel au Programme de renforcement de la recherche communautaire et au Programme de renforcement des capacités en recherche communautaire chez les personnes autochtones.

La mise en œuvre de plusieurs des recommandations du Réseau touchant la recherche nécessiterait la participation de l'industrie pharmaceutique, des chercheurs des essais cliniques et des organismes de financement de la recherche.

En ce qui concerne ces recommandations :

- ▶ Santé Canada exploitera les possibilités de partenariat avec les IRSC sur le VIH/sida, l'hépatite C et d'autres sujets de recherche liés à l'usage de drogues par injection.
- ▶ Santé Canada examinera les conséquences pratiques et la faisabilité d'essais cliniques visant à savoir comment les drogues illicites (drogues de la rue) interagissent avec les médicaments contre le VIH/sida, de même que les effets de ces drogues sur la progression de l'infection à VIH.

Information sur l'usage et les effets des drogues illicites

Le Réseau juridique canadien VIH-sida recommande la production et la distribution d'information sur les drogues illicites qui ne soit pas biaisée et qui ne porte pas de jugement, pour fins de formation des soignants et à l'intention des utilisateurs de drogues par injection et d'autres personnes. Le Réseau recommande aussi la mise sur pied de groupes de discussion sur les programmes de prévention de la toxicomanie en milieu scolaire.

Santé Canada, par le biais de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida, du Programme de prévention, de soutien et de recherche pour l'hépatite C, de la Stratégie canadienne antidrogue et de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, travaille avec divers organismes à élaborer et distribuer de l'information sur la consommation de drogues, en langage clair et simple et adapté à la culture. Santé Canada a récemment publié une version révisée du populaire document Les Drogues - Faits et Méfaits qui traite, dans un langage franc, des drogues et de leurs effets, des nouveaux problèmes liés à la consommation de drogues ainsi que de la loi.

En ce qui concerne l'amélioration de la formation des soignants :

- Santé Canada continuera de recueillir et d'analyser de l'information sur les pratiques exemplaires en matière de prévention des problèmes de consommation de drogues et de traitement et de réhabilitation des personnes qui font usage de drogues illicites. Cette recherche s'étend aux pratiques exemplaires de manière à relever les défis uniques que pose l'usage de drogues par injection.

Échange de seringues et traitement d'entretien à la méthadone

Le Réseau juridique canadien VIH-sida propose plusieurs recommandations visant à améliorer la disponibilité et l'efficacité des programmes d'échange de seringues et du traitement d'entretien à la méthadone partout au Canada, y compris dans les prisons.

Santé Canada reconnaît le besoin d'étendre et de rendre plus efficaces les services de réduction des méfaits et de traitement de la toxicomanie partout au pays. De même, une meilleure collaboration est nécessaire avec le Service correctionnel du Canada pour améliorer les interventions visant à réduire les méfaits associés à l'usage de drogues par injection dans les établissements pénitentiaires.

La prestation des services de réduction des méfaits comme les programmes d'échange de seringues et le traitement d'entretien à la méthadone est une responsabilité provinciale ou territoriale, sauf là où Santé Canada a compétence pour dispenser des services de santé (notamment aux Premières Nations et aux populations inuites). Santé Canada œuvre en étroite collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux à l'amélioration de ces programmes. Par exemple :

Santé Canada, par le biais du Programme de traitement et de réadaptation des alcooliques et toxicomanes, fournit aux gouvernements des provinces et des territoires des subventions et d'autres formes d'appui pour faciliter l'accès aux traitements de l'abus d'alcool ou d'autres drogues et aux programmes de réadaptation, dont le traitement d'entretien à la méthadone. De même, dans le cadre de la Stratégie canadienne antidrogue, un programme de recherche sur le traitement et la réadaptation a été élaboré et est présentement mis en œuvre de concert avec les gouvernements des provinces et des territoires.

Santé Canada se concentre actuellement sur le traitement d'entretien à la méthadone comme traitement de la dépendance aux opiacés et collabore avec le Service correctionnel du Canada à rédiger un manuel des programmes s'inspirant des meilleures pratiques dans le domaine. Les associations de soins de santé et la clientèle du traitement d'entretien à la méthadone ont été consultées sur le contenu du manuel, qui fera ressortir l'importance des liens avec les soins de santé primaires, la consultation et l'éducation.

Grâce aux subventions de Santé Canada, le programme d'échange de seringues *Works* à Toronto a publié un bulletin d'information trimestriel intitulé *Junkmail* et a construit un site Internet pour permettre au programme d'échange de seringues de répondre plus efficacement aux défis posés par l'usage de drogues par injection et par le VIH/sida.

Les subventions du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ont permis au Centre de recherche et d'aide pour narcomanes et au Centre d'action communautaire auprès des toxicomanes utilisateurs de seringues d'entreprendre l'élaboration d'un programme de traitement d'entretien à la méthadone assorti de critères d'admissibilité moins stricts pour les consommateurs de l'héroïne à Montréal. Le programme vise à réduire les méfaits découlant de l'usage de l'héroïne, y compris le risque de transmission du VIH. Santé Canada subventionne le développement d'un protocole de recherche et la collecte de renseignements pour évaluer le programme.

Conclusion

L'usage de drogues par injection est une question complexe de santé qui exige une attention urgente au Canada. Dans la présente réponse au rapport du Réseau juridique canadien VIH-sida, L'usage de drogues par injection et le VIH/sida : questions juridiques et éthiques, Santé Canada s'est engagé à renforcer et à augmenter ses efforts en ce qui a trait à l'usage de drogues par injection. Cette réponse s'appuie sur les programmes actuels relevant de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida, la Stratégie canadienne antidrogue et le Programme de recherche, de soutien et de prévention de l'hépatite C et propose de nouvelles initiatives.

En renforçant et augmentant ses efforts, Santé Canada a mis l'accent sur trois champs d'activité :

- réduire les méfaits liés à l'injection de drogues;
- fournir les soins, les traitements et l'appui aux utilisateurs de drogues par injection, y compris ceux qui sont atteints du VIH/sida ou de l'hépatite C.
- s'assurer que les utilisateurs de drogues par injection puissent contribuer à l'élaboration de politiques et de programmes touchant leur santé.

Les processus de planification de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida, la Stratégie canadienne antidrogue et le Programme de recherche, de soutien et de prévention de l'hépatite C, ont été coordonnés conformément à ces champs d'activité. Pour assurer une coordination permanente, les responsables des trois programmes élaboreront un plan conjoint annuel relatif à l'usage de drogues, en soulignant particulièrement certaines activités et leurs résultats attendus.

La réponse de Santé Canada au rapport du Réseau juridique propose également des mécanismes de collaboration avec d'autres gouvernements, d'autres ministères fédéraux, des professionnels, des organismes de santé et de services sociaux, des organismes communautaires et des consommateurs de drogues, et enfin, avec tous ceux qui ont un rôle important à jouer dans la prévention de l'usage de drogues par injection et l'amélioration de la santé des utilisateurs de drogues.

Le rapport du Réseau juridique canadien VIH-sida, L'usage de drogues par injection et le VIH/sida : questions juridiques et éthiques, constitue une contribution importante au corpus croissant de la documentation canadienne qui souligne l'urgence de l'action des gouvernements et ses autres intervenants pour réduire les méfaits liés à l'usage de drogues par injection. Comme on l'a noté plus haut, ce corpus de documents a été analysé par le Comité fédéral-provincial-territorial sur l'usage de drogues par injection, qui a ensuite produit le document de travail Réduire les méfaits associés à l'usage de drogues par injection au Canada.

Le travail du Comité fédéral-provincial-territorial sur l'usage de drogues par injection présente un niveau extraordinaire d'entente parmi les représentants gouvernementaux œuvrant dans les domaines des toxicomanies, de l'application de la loi, du VIH/sida, de l'hépatite C, des peuples autochtones, des services correctionnels, de la justice, et de la santé de la population. Il faut donc maintenant faire l'analyse des plus amples consultations auprès des intervenants non gouvernementaux et rédiger un rapport pour la délibération des sous-ministres de la Santé.

Plusieurs des orientations proposées pour la Stratégie canadienne sur le VIH/sida à l'automne 2000 fourniront le cadre général d'une action efficace sur les questions de santé soulevées par le VIH et l'usage de drogues par injection. Les orientations pertinentes de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida sont de formuler une stratégie d'information générale, de préparer une approche stratégique de prévention, d'élaborer une approche stratégique de soin, de traitement et d'appui, d'obtenir la participation des Canadiens à risque et d'établir un encadrement de justice sociale. Dans le même ordre d'idées, le Programme de recherche, de soutien et de prévention de l'hépatite C comporte les mécanismes nécessaires pour traiter des liens entre l'hépatite C et l'usage de drogues par injection, et la Stratégie canadienne antidrogue fournit l'encadrement pour traiter d'une manière générale des nombreuses préoccupations médicales reliées à l'abus d'alcool ou d'autres drogues.